

Stratégie pour la reconquête et la valorisation de la ressource nocturne du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Comité syndical – 29 janvier 2020

Axes stratégiques : Retrouver la nuit !	Opportunités
<p>Faire des économies d'énergie et maîtriser les dépenses publiques ! L'énergie consommée par l'éclairage public ne cesse de croître. En France, le nombre de points lumineux a augmenté de 89% depuis 1992. Aujourd'hui, 9 millions de points consomment environ 6 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 400 000 foyers pour leur chauffage, eau chaude et électricité (selon l'ADEME).</p>	<p>La maîtrise des dépenses et la croissance verte : voilà deux axes forts portés par le Parc naturel régional. Maîtriser et économiser de l'énergie par la réduction de l'éclairage public font partie intégrante des préoccupations des collectivités du territoire.</p>
<p>Respecter les rythmes biologiques Les nuisances lumineuses peuvent avoir des effets sur la santé humaine et perturber le sommeil, rappelant la nécessité de l'alternance jour/nuit pour notre cycle biologique. Le dérèglement du cycle de la mélatonine dû à la pollution lumineuse présente des probabilités de développement de cancers du sein ou de la prostate.</p>	<p>Le volet santé-environnement est une préoccupation sur lequel le SMPNR s'est engagé au travers de l'axiome : la protection de l'environnement contribue à la préservation de la santé humaine. Préserver la santé en rétablissant le ciel nocturne devient un argument supplémentaire en faveur de la limitation de la pollution lumineuse.</p>
<p>Préserver la biodiversité 95 % des espèces de papillons français sont nocturnes. 90 % des amphibiens et 20% des oiseaux, reptiles et poissons sont nocturnes tout comme 50 % des mammifères parmi lesquels toutes les chauves-souris. La lumière nocturne constitue une pression supplémentaire sur cette biodiversité. Elle perturbe les cycles de vie des espèces, leurs déplacements, leur alimentation, leur comportement. L'éclairage nocturne perturbe les migrations, favorise la prédation de certains insectes, trompe les prédateurs et constitue donc un point noir pour Trame verte et bleue.</p>	<p>Doté d'une biodiversité remarquable, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a une responsabilité forte quant à sa conservation. Les expériences menées dans le PNR ont mis en avant les effets positifs de l'extinction sur l'amélioration de la biodiversité nocturne. Le rétablissement de la continuité de la trame sombre est un élément important de la trame verte et bleue.</p>
<p>Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire L'attente sociétale vis-à-vis de la qualité du ciel étoilé est en augmentation. L'accès à la nuit noire, impossible dans nos villes aujourd'hui, devient une ressource pour le PNR au sein duquel il reste possible de contempler les beautés du ciel étoilé ou de redécouvrir les charmes de la Voie Lactée. Par ailleurs, aujourd'hui, du fait de la réglementation, l'éclairage intrusif est proscrit.</p>	<p>Les paysages nocturnes sont ceux qui forment le cadre de vie d'une grande partie de nos journées – de 17h30 à 8h30 lors des solstices d'hiver... La qualité du ciel nocturne représente un élément d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire autant pour les nouveaux habitants que pour le tourisme. Cette ressource que présente le ciel nocturne des Pyrénées Ariégeoises constitue un atout que le SMPNR doit faire valoir. Ceci peut se faire grâce à sa politique d'accompagnement des gîtes et hébergements Valeurs Parc, notamment par l'observation du ciel étoilé.</p>

Les actions de mise en œuvre de la stratégie

Différents types de sources lumineuses



Eclairage public et éclairage espaces publics

Contribuer à l'information sur la réglementation existante.

Poursuivre la sensibilisation et la mobilisation des collectivités, ainsi que le partenariat avec le SDE09, pour la mise en œuvre de programmes d'optimisation et de limitation de l'éclairage en définissant les besoins (où éclairer, quand est-il nécessaire d'éclairer, comment éclairer...) et en intégrant les volets santé, biodiversité, qualité du paysage nocturne.

Proposer l'intégration d'un volet « trame sombre » et « santé » dans les porter-à-connaissances lors de la révision des documents d'urbanisme. Une information (fiche technique...) sur cette thématique sera réalisée par le SMPNR.

Favoriser le transfert d'expériences : organiser un voyage d'étude dans le Parc National des Cévennes – Réserve internationale de ciel étoilé (11/2020).

Stimuler la création de projets de valorisation touristique de la ressource via le concept de « sentier nocturne ».

Accompagner les collectivités engagées dans des démarches de projets comme par exemple en valorisant les initiatives au travers du concours *Ville et Village étoilé*.



Bâtiments d'activité et commerciaux

Favoriser la mise en œuvre de la réglementation.

Réaliser un état des lieux de l'éclairage des vitrines des commerces et des bureaux la nuit.

Mettre en place avec les partenaires (collectivités, organisations professionnelles...) un accompagnement ciblé pour les mises en conformité.

Assurer un suivi « au fil de l'eau » de la situation et de ses évolutions.

Valoriser les initiatives privées et les retours d'expériences afin de sensibiliser les professionnels à cet enjeu.



Habitat privé

Informier et sensibiliser le grand public sur les enjeux du ciel nocturne : sorties nocturnes, notamment avec partenariat avec l'observatoire de Sabarat (Nuit des étoiles), Jour de la nuit, Nuit de la chauve-souris, animations en refuges de montagne. Il s'agira de sensibiliser autant aux aspects biodiversité qu'aux enjeux en termes d'énergie et de santé.

Promouvoir les solutions techniques et les usages les plus économes et les moins impactants (opter pour des luminaires avec le flux lumineux orienté vers le sol, éviter au maximum les lumières bleues (LED)...).

Organiser la création et la qualification d'une gamme d'offre touristique pour promouvoir et valoriser la ressource nocturne du PNR avec les acteurs concernés, en particulier les accompagnateurs en montagne, les hébergeurs du réseau Valeurs Parc et les OT/ADT.



Affichage publicitaire éclairé

Poursuivre avec les services de l'Etat (DDT, Préfecture), la mise en œuvre stricte de la réglementation sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.